

Image not found or type unknown



Renonciation nue-propriété

Par **rod10_old**, le **10/10/2007 à 11:32**

Ma mère est usufruitière d'une maison, divisée en 2 nu-propriétaires, mon frère et moi. J'habite cette maison avec ma mère. Mon frère souhaite renoncer à sa part à mon profit et pour rien, aurons-nous quelque chose à payer ?
Comment faut-il procéder ?
Merci